



AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
Adoption du Règlement # 277-26-007 portant sur le lotissement et
modifiant le Règlement 2011-11-009 et ses amendements

Est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Charles-sur-Richelieu, tenue le 5 août 2026 sous la présidence de madame la mairesse Julie Lussier, les membres du conseil municipal ont adopté le règlement 277-26-007.

La Municipalité a reçu le certificat de conformité de la MRC de la Vallée-du-Richelieu suite à l'adoption de ce règlement le 5 août 2026.

Par conséquent, ce règlement est présentement en vigueur et est disponible au bureau municipal à toutes les personnes qui désirent le consulter.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 7 octobre 2026.

Nathalie Cliche

Nathalie Cliche, greffière-trésorière